



Secteur : *Electricity*

Effectif : 8 843

Critère 11 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à la gestion durable de l'environnement

Description et processus de mise en œuvre :

RTE assure le suivi de son programme dédié à la réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité dans les emprises des ouvrages électriques existants.

Le programme d'actions volontaristes en matière de biodiversité contribue à concrétiser les engagements de RTE en faveur de la protection des milieux naturels, de la préservation de la biodiversité et de la restauration des services écosystémiques par la mise en place d'aménagements exemplaires dans les emprises de lignes électriques et de postes de transformation existants. Il apporte aux centres Développement/Ingénierie et Maintenance, un cadre et des moyens pour mener des actions concrètes de restauration, de réhabilitation, de création ou de préservation d'habitats naturels ainsi que pour en assurer le suivi. Les aménagements sont réalisés dans le cadre d'une convention tripartite entre un gestionnaire de territoire ou une association, un propriétaire et RTE. En décembre 2012, RTE a obtenu la reconnaissance de son engagement au titre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB). 2 programmes d'actions en faveur de la biodiversité ont été engagés par RTE dans la continuité de ses actions déjà menées : l'amélioration, la valorisation et le partage des connaissances sur la biodiversité ; et la mise en œuvre d'actions concrètes pour la préservation de la biodiversité. Conformément aux dispositions de la SNB, RTE élabore régulièrement une évaluation de son dossier d'engagement. Par ailleurs, dans le cadre de sa certification ISO 14001, RTE établit chaque année le bilan de toutes les actions mises en œuvre en faveur de l'environnement.



Eventuel(s) problème(s) rencontré(s) et réponse(s) donnée(s) :

L'une des difficultés principales de la mise en œuvre de ce programme concerne les partenariats. RTE n'étant pas propriétaire des terrains au-dessus desquels passent ses lignes, il lui faut pour toute intervention, l'accord des propriétaires fonciers, qui sont souvent difficiles à identifier, notamment en milieu forestier. Par ailleurs, RTE n'est pas un expert en biodiversité, il lui faut donc s'associer avec des gestionnaires de territoires ou des associations de protection de la nature afin de bénéficier de leur expertise pour concevoir et suivre ces aménagements. Mais ces partenariats sont longs et parfois complexes à mettre en place. RTE a donc signé des conventions-cadres avec plusieurs experts pour faciliter les partenariats locaux (FPNR, FCEN, LPO...). Pour un suivi optimal de ces partenariats, les informations circulent régulièrement entre services centraux et régions grâce à un réseau de compétences biodiversité qui rassemble les acteurs de la biodiversité à RTE.

Impact et résultats :

Un indicateur a été mis en place afin de suivre les avancées de ce programme ; il correspond à la surface d'emprise des ouvrages électriques sur laquelle un entretien favorable à la biodiversité est pratiqué. Il est suivi trimestriellement par le Comité Environnement et Concertation qui rassemble les principales directions de l'entreprise en lien avec l'environnement. L'indicateur révèle aujourd'hui que plus de 582 hectares de milieux naturels ont été restaurés, aménagés et préservés, soit plus de 270 aménagements réalisés en faveur de la biodiversité et des écosystèmes. RTE a par exemple, en partenariat avec l'association Noé Conservation, aménagé des prairies fleuries dans les tranchées forestières afin de permettre à la biodiversité spécifique des milieux ouverts de se développer. Le suivi de cette expérimentation met en évidence une augmentation du nombre et de la diversité de papillons sous les lignes aménagées.

Liens vers des documents de références / Liens hypertexte pour plus d'information :

Lien vers le rapport annuel 2014 (pages 41 et 42) :

[Cliquez ici.](#)

Photos et vidéos :

Lien vers la vidéo « L'effet Papillon » :

[Cliquez ici.](#)

Contact : Pierre Cohin
pierre.cohin@globalcompact-france.org



Secteur : Real Estate Investment & Services Effectif : 16

Critère 11 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à la gestion durable de l'environnement

Description et processus de mise en œuvre :

Cabinet conseil en immobilier tertiaire et environnement de travail, le cabinet Modencia a repensé ses activités sous le prisme du Développement Durable. Une nouvelle expertise s'est développée de manière transverse et autonome : le conseil en management de l'environnement.

Aussi peu conséquentes soient-elles de manière directe, nos activités et celles de nos consultants sont pourtant à l'origine d'un certain nombre d'Impacts Environnementaux.

En mettant en place un système de management environnemental de type ISO 14001, nous avons pu identifier nos impacts, définir notre Politique Environnementale et mettre en place un plan d'action nous permettant une plus grande vigilance sur nos modes de fonctionnement.

Notre Politique Environnementale révèle une partie de nos leviers d'actions. Pas à pas, nous progressons pour plus d'éthique et de respect de notre environnement. Notre PE s'inscrit dans ce processus d'amélioration perpétuelle.

Ainsi, nous avons établi un tableau de bord partant du statut quo (état des lieux) et de nos obligations réglementaires. Tirant nos objectifs sur le long terme, nos petits efforts pour favoriser le respect de l'environnement deviennent des habitudes et permettent de diminuer et d'atténuer nos impacts sur l'environnement.

Ex: formation des architectes intérieurs sur l'écoconception des produits mobiliers pour que les projets d'aménagements se positionnent en faveur de ces produits propres et innovants.

Eventuel(s) problème(s) rencontré(s) et réponse(s) donnée(s) :

Rencontrer nos collaborateurs responsables de post afin de leur faire comprendre la notion environnementale, le sens des impacts directs et indirects.

Définir notre politique environnementale.

Piloter nos actions et reporter nos évolutions, nouveaux enjeux et progrès intervenants.



Impact et résultats :

- Mise en évidence de nos lacunes métiers et des mauvaises habitudes de nos collaborateurs (comptes rendus et retours sur formation, compte rendu des rencontres collaborateurs) ;
- Connaissance et veille sur nos obligations légales environnementales ;
- Retranscription de nos impacts et enjeux environnementaux (tableau de suivi et indicateurs clés) ;
- Planification claire de nos actions à mener (plan d'actions, politique environnementale) ;
- Pilotage et suivi de nos résultats sur les trois piliers du développement durable.

Contact : Pierre Cohin
pierre.cohin@globalcompact-france.org